

Déclaration du SNASEN (syndicat national des assistants sociaux de l'Éducation nationale) au CTA du 06/10/2020

Les personnels sociaux bénéficient d'une revalorisation réglementaire de leur IFSE en 2020.

Vous devez avoir eu connaissance du cadre arrêté en juillet 2020 par la direction générale des ressources humaines ministérielle pour la mise en œuvre au niveau académique de cette revalorisation indemnitaire qui concerne tous les personnels de la filière sociale, assistants et conseillers techniques de service social.

Le SNASEN UNSA demande à être associé à la concertation académique pour fixer les modalités retenues de la revalorisation indemnitaire dans notre académie.

Par ailleurs, nous vous adressons les revendications de nos collègues pour cette rentrée particulière de 2020 :

- Mettre en place une campagne d'information et de communication auprès des élèves, des familles, des personnels et des partenaires sur l'accès à un service social pour tous par la publication sur le site du Rectorat/DSDEN des coordonnées du service social en faveur des élèves, des personnels, des étudiants et la publication sur le site de chaque établissement du service social en faveur des élèves.
- Assurer l'accès par le service social élèves à l'ENT de tous les établissements scolaires
- Garantir les conditions de travail des personnels des services sociaux : bureaux identifiés et garantissant la confidentialité, accessibles, équipés de mobilier fermant à clé, d'une ligne téléphonique directe, de matériels informatiques sécurisés.
- Attribuer aux ASSAE et CTSSAE des services sociaux des élèves, des personnels, des étudiants des outils professionnels (téléphone et ordinateur portables)
- Garantir le remboursement effectif des frais de déplacement professionnel réellement engagés
- Organiser et pérenniser dans l'emploi du temps annuel des groupes d'analyse de pratiques
- Permettre aux personnels sociaux mobilisés dans les cellules d'écoute de bénéficier d'un soutien psychologique.